

Commune de Gréalou

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 7 juillet 2022

- - -

Le jeudi 7 juillet 2022 à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi 1^{er} juillet conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, M. Jean-Marc LACROIX

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 8 Votants : 8
Le quorum étant atteint les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal

Michel VÉDRUNE

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 juin a été transmis aux conseillers pour corrections et remarques. Les corrections suggérées par la secrétaire de mairie ou les conseillers ont été faites dans la dernière version du compte-rendu.

✓ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

2. Remplacement de l'agent communal

Michel VÉDRUNE

L'agent municipal en charge des espaces verts est en arrêt maladie depuis le mois d'avril et la commune n'a pas d'information sur sa date de retour. Dans ce contexte et étant donné que la commune n'a plus de reste à charge à lui verser, il semble opportun de le remplacer. Il est proposé d'embaucher un employé en CDD de remplacement pour 15h par semaine. Ce CDD se terminera au retour de Pascal.

✓ **Les conseillers municipaux présents se prononcent pour l'embauche d'un remplaçant à l'unanimité.**

3. Changement de référentiel de comptabilité

Jacques FOUCHER

Michel VÉDRUNE explique qu'un nouveau référentiel budgétaire et comptable (le M57) existe depuis 2020. Il a vocation à remplacer celui utilisé par la commune de Gréalou jusqu'à maintenant (le M14). Il est proposé d'adopter le référentiel M57 pour le prochain budget.

✓ **Les conseillers municipaux présents se prononcent pour l'adoption du M57, à l'unanimité.**

4. Révision du prix de la cantine

Michel VÉDRUNE

L'APEAI a transmis à la commune ses tarifs de restauration collective pour l'année scolaire 2022-2023. Le tarif par enfant et par jour passe de 4,15 à 4,40 €. La commune doit augmenter le prix facturé aux parents pour prendre en compte cette augmentation.

- ✓ **La révision du prix de la cantine est validée à l'unanimité.**

5. Revalorisation du salaire de la secrétaire de mairie

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE rappelle que les fonctionnaires vont bénéficier d'une augmentation du point d'indice et que le SMIC a également été revalorisé. Il précise qu'Odile LACROIX, secrétaire de mairie à Gréalou ne bénéficiera pas de ces augmentations, car son salaire est supérieur au SMIC et qu'elle n'est pas fonctionnaire. Il propose donc de l'augmenter de 5 %, ce qui équivaudrait à 32 € de plus par mois.

- ✓ **L'augmentation de 5 % est validée à l'unanimité.**

6. Formation de Christelle BALLESTER

Michel VÉDRUNE

Christelle BALLESTER, ATSEM à l'école de Gréalou, a demandé à la commune de lui financer une formation en informatique (remise à niveau en bureautique). Cette formation a un coût de 292,80 €, ce qui est équivalent à celles financées aux autres ATSEM. Elle aura lieu les 4 lundi de septembre.

- ✓ **Le conseil municipal valide la prise en charge de la formation à l'unanimité.**

8. Compte-rendu des commissions

Jacques FOUCHER

- **Urbanisme**

La commission a travaillé à la désignation des éléments du patrimoine bâti de la commune pour intégration au PLUi. Les caselles, fontaines, puits, dolmen et lavoirs ont été répertoriés, ainsi que le mur de soutènement de chez Galtié, le domaine de Pégourié et le mas de Pégourié. Mélanie FAYET et Emmanuel SAILLY suggèrent d'intégrer également la rue du village.

Concernant le patrimoine naturel, aucun élément n'a été recensé pour l'instant. Les conseillers peuvent proposer des éléments à la commission.

8. Questions diverses

Michel VÉDRUNE, Jacques FOUCHER

- **Adressage**

Jacques FOUCHER signale que l'adressage n'était pas terminé. Il faut faire un travail de correction, de validation. Ce sera aussi l'occasion d'attribuer des adresses aux habitations du lotissement.

- **Entretien du chemin du lotissement**

A la demande de la commune, le Grand Figeac va remettre de la castine autour des bouches situées sur les chemin du lotissement. La question du goudronnage de la route est également discutée.

La DETR a été refusée au Grand Figeac pour les ralentisseurs. Les travaux sont donc reportés.

- **Conseil d'école**

Deux nouvelles institutrices entreront en fonction en septembre. Camille GOUSSET aura 13 élèves de maternelle (+ 3 ou 4 à partir de janvier) et Léa OULMAYROU aura 17 élèves de primaires.

- **Contact pour achat d'un terrain**

Michel VÉDRUNE signale qu'une personne a contacté la mairie pour acquérir un terrain constructible à Gréalou. Le terrain du lotissement ne l'intéressant pas, Michel lui a montré un terrain communal vers la zone artisanale. Compte-tenu de la situation de ces terrains (à proximité de hangars) Michel propose d'appliquer un prix de vente plus bas que les 14 €/m² retenus pour la vente des terrains constructibles lors du conseil du 22/04/2021. Il suggère de les proposer à 21 000 € pour l'un et 21 200 € pour l'autre.

- **Création d'une commission photovoltaïque au sol**

Jacques FOUCHER explique qu'une deuxième proposition pour un parc photovoltaïque au sol a été transmise par Fermes de Figeac et TE46. Il suggère la création d'une commission dédiée au suivi de ce projet. Jacques FOUCHER, Nathalie MASBOU, Emmanuel SAILLY et Mélanie FAYET seront membres de cette commission.

- **Projet photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes**

Une proposition a été faite par MECOJIT. Cette entreprise, basée à Capdenac propose de prendre en charge le désamiantage et la pose de bac acier sur la toiture de la salle des fêtes en préalable à la pose de panneaux photovoltaïques. Les revenus de l'électricité produite leur reviendraient entièrement (bail de 30 ans) mais la commune bénéficierait d'un versement de 20 à 23 000 € lors de la mise en service.

La séance s'est terminée à 22h30.

Monsieur le maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 29 août à 20h30, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 29 août 2022.

La secrétaire de séance :
Mélanie FAYET



Le Maire :
Michel VÉDRUNE



